

WÔLINAK, le jeudi dix-huit avril deux mille vingt-quatre (18 avril 2024)

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des Abénakis de Wôlinak tenue, **le jeudi dix-huit avril deux mille vingt-quatre (18 avril 2024) à 11h20** à la salle de conférence du conseil de bande, à laquelle sont présents :

Michel R. Bernard, Chef
Karolane Landry-Mensah, conseillère
Martine Bergeron-Milette, conseillère
Manon Bernard, conseillère
Stéphane Landry, conseiller

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et madame Gitane Bernard, secrétaire de direction.

SOUS la présidence du **Chef Michel R. Bernard**.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SOUS PROPOSITION DE Manon Bernard

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak ajoute à la section Varia de l'ordre du jour de la présente séance, les points suivants ;

- **APNQL (procuration);**
- **Dave Bernard**
- **Terrains**

Et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 avril 2024** au moins 24 heures avant la présente séance, il n'est pas nécessaire d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Manon Bernard

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak approuve, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 avril 2024**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-003

ÉLECTION DU 9 JUIN 2024

CONSIDÉRANT que des élections doivent avoir lieu le deuxième dimanche du mois de juin, soit le 9 juin prochain.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landry-Mensah APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

- 1- De mandater Me Annie Neashish en titre de présidente d'élections pour les élections du 9 juin 2024, selon les termes de l'offre de services, jointe à la présente résolution.
- 2- D'approuver l'échéancier proposé par Me Annie Neashish, président(e) d'élections pour les élections du 9 juin 2024.
- 3- Le Comité d'appel des élections du 9 juin 2024 sera composé des personnes suivantes;

Monsieur Yvon Parent, Président du comité
Monsieur Keven Landry, membre
Monsieur François Medzalabenleth, membre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-004

APPUI LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU SAA FIA POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU DÉPANNEUR 6 À 11

CONSIDÉRANT que des fonds sont disponibles au volet développement économique du programme Fonds d'Infrastructures Autochtones;

CONSIDÉRANT le Conseil des Abénakis de Wôlinak désire confirmer son soutien au projet de rénovation du Dépanneur 6 à 11;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landy-Mensah APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette.

IL EST RÉSOLU de remettre à l'entreprise Dépanneur 6 à 11 tous les fonds (subvention non remboursable) éventuels obtenus auprès du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-005

SIGNATAIRE AUTORISÉ À SIGNER AU NOM DU CONSEIL DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak concède tous les droits et responsabilités liés à l'exercice du poste de directrice générale à Mme Karolane Landry-Mensah, à titre de directrice générale par intérim du Conseil des Abénakis de Wôlinak, conformément à la politique des employés du Conseil. Mme Karolane Landry-Mensah est autorisée à signer toute contrats, ententes et documents officiels au nom du Conseil des Abénakis de Wôlinak (ex. : à la Société d'Assurance Automobile du Québec).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-006

LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC (CDEPNQL).

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

De nommer Marc-Antoine Duchesne, conseiller stratégique en développement économique pour Wabanaki à titre de représentant pour la Première Nation des Abénakis de Wôlinak au sein du Conseil d'administration de la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec (CDEPNQL).

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE **Michel R. Bernard** APPUYÉ PAR **Manon Bernard**.

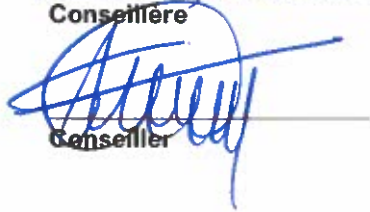
IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak lève la présente séance à **12h30**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chef


Conseillère


Conseiller


Conseillère


Conseillère

Ordre du jour
Réunion du Conseil des Abénakis de Wôlinak

Le 18 avril 2024

10h00

- 1. Appel des présences et vérification du quorum ;**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 18 avril 2024 ;**
- 3. Adoption du procès-verbal ;**
 - PV du 4 avril 2024 ;
- 4. Comptabilité ;**
- 5. Correspondances et gouvernance ;**
 - 5.1. Suivi des postes à combler ;
 - 5.2. Lettres réponse aux demandes :
 - Vente de produits THC et CBD
 - Vente de cigarette hors-taxes
 - 5.3. Amendement au Code d'éthique et de déontologie des élus ;
 - 5.4. Élection du 9 juin 2024 ;
 - 5.5. Fonds du recours collectif (pensionnats indiens) ;
 - 5.6. Le CA de la CDEPNQL ;
- 6. Immobilisations ;**
 - 6.1. Suivi - Local commercial – 10 273 ch. Leblanc ;
- 7. Terre et habitations ;**
 - 7.1. Demande d'aide financière - rénovation résidentielle
- 8. Développement économique et/ou communautaire ;**
 - 8.1. Deep Sky ;
 - 8.2. Présentation du projet « Salle de spectacle et Hôtel » aux membres ;
Date suggérée : 18 mai 2024
 - 8.3. Demande SAA FIA – Développement économique (pancarte casino)

9. Résolutions : Adopter, signer et/ou entériner ;

- RCB-2024-2025-003_ Échéancier et soumission – élection 9 juin 2024
- RCB-2024-2025-004_Projet rénovation dépanneuse 6 à 11
- RCB-2024-2025-005_Signataire désigné (SAAQ)
- RCB-2024-2025-006_CA CDEPNQL

10. Varia ;

11. Date, heure et lieu de la prochaine réunion ;

12. Clôture de la réunion.